

# Échéancier d'intégration en camp pour les enfants avec des besoins particuliers



JANVIER

Repérer les enfants ayant des besoins particuliers qui désirent prendre part au camp de jour, en assurant une collaboration entre le/la gestionnaire du camp, les parents et l'intervenant·e du CISSS lorsqu'un suivi est déjà en place.

Prise de contact entre le/la gestionnaire du camp et les parents d'un enfant ayant déjà participé afin de confirmer si celui-ci s'inscrira à nouveau au camp.

Remplir le **Formulaire de demande d'accompagnement** permettant au camp de jour d'évaluer la demande.



NOTEZ QU'IL EST IMPORTANT D'OBTENIR L'AUTORISATION DU PARENT POUR ÉCHANGER DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

FÉVRIER

Partager les offres d'emploi et entamer le processus d'embauche des accompagnateurs·trices. Les parents pourraient être sollicités pour participer à la promotion du poste à combler.

Chercher des sources de soutien supplémentaires pour financer l'accompagnement (municipalité, organismes locaux, etc.).

AVRIL

Rédiger la demande du **Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées** de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent pour l'embauche d'accompagnateurs·trices.

PARENTS

C  
R

C  
R

R  
C

R  
R  
R

GESTIONNAIRE DE CAMP

R

C

C

CISSS

R

C

R

**R** : Responsable  
**C** : Collaborateur



## Pour un accompagnement, contactez Lise Arsenault à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent :

418 723-5036, poste 231 | [lisearsenault@urls-bsl.qc.ca](mailto:lisearsenault@urls-bsl.qc.ca)



MAI

Inscrire les accompagnateurs-trices à la [\*\*Formation pour les accompagnateurs en camp de jour\*\*](#) offerte par Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent.

JUIN

Organiser une rencontre précamp avec le/la coordonnateur-trice du camp, l'accompagnateur-trice, l'intervenant-e du CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu) et les parents afin d'identifier les stratégies gagnantes d'intégration.

JUILLET

Planifier un suivi ponctuel entre l'équipe du camp, les parents et l'intervenant-e du CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu) afin d'échanger sur les besoins de soutien de l'équipe du camp et sur les formations nécessaires.

AOÛT

Faire une évaluation globale à la fin de l'été par l'équipe du camp, les parents et l'intervenant-e du CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu).

PARENTS



GESTIONNAIRE  
DE CAMP



CISSS



Découvrez le guide pour traiter une  
demande d'accompagnement en  
camps de jour et services de loisirs !

# Aide mémoire pour les urgences durant la saison estivale



**Un gestionnaire constate, une fois le camp de jour déjà commencé, qu'un accommodement doit être mis en place pour un enfant ayant des besoins particuliers. Que doit-il faire ?**

## EXTRAIT DE L'AVIS CONCERNANT LES ENJEUX RELATIFS À L'ACCOMMODEMENT DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Une fois la demande d'accommodement concernant un enfant en situation de handicap soumise ou identifiée, la personne responsable du camp de jour doit l'évaluer afin de déterminer s'il ou elle peut mettre en œuvre, sans contrainte excessive, les mesures d'accommodement appropriées. La demande doit être traitée avec diligence et bonne foi.

### RÉFLEXIONS

- Connaissez-vous les besoins de l'enfant pour explorer les possibilités d'accommodement ?
- Valider avec les parents si l'enfant a un suivi actif auprès du CISSS du Bas-Saint-Laurent et faire signer l'autorisation d'échange de renseignements.
- Avez-vous le personnel qualifié pour répondre à l'enfant ayant des besoins particuliers ?
- Disposez-vous du financement nécessaire pour embaucher une personne accompagnatrice ?

### PISTES DE SOLUTION

- Présenter les ressources disponibles aux parents : AAOR (1 833-422-2267), Info-Social (811, option 2).
- Vérifier avec Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent s'il est toujours possible d'obtenir une subvention dans une situation d'urgence.
- Vérifier auprès des parents s'ils connaissent une personne qualifiée qui pourrait être embauchée pour accompagner leur enfant.
- Si c'est encore possible, inscrire l'accompagnateur·trice à la formation pour les accompagnateurs en camp de jour.
- Contacter la ressource spécialisée intermunicipale de votre MRC.



LES PRATIQUES À PRIVILÉGIER ET À PROSCRIRE POUR L'ACCOMMODEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE  
HANDICAP DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX